

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué par le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'ordonnance n°2020-390 du 1^{er} avril 2020 s'est assemblé en Mairie à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. CRANOLY et Mme DELCAMBRE, en application de l'article L.2122-17 du C.G.C.T, et a procédé à la désignation d'un Secrétaire de séance :
M. COUSIN

Présents :

M. CRANOLY, Maire, Mme AUBRY, M. BONNEAU, Mme MEDJAOUI, M. GONÇALVES, Mme BOURRAT, M. ROY, Mme CUTARD, M. CADORET, Mme SILBERMANN, Mme TASENDO, M. BRUCH, Mme DELCAMBRE, M. AVARE, Mme GERARD, M. PUYRAIMOND, Mme LICHTLÉ, M. MARTINET, Mme VISBECQ, M. KITTAVINY, Mme DIALLO, M. LEOUE, Mme TOUALI, M. SIVAKUMAR, Mme LUCAS, M. MARQUES, Mme VICOVAC, M. COUSIN, Mme KALFLEICHE M. SAMBOU, Mme BOUKARI, M. FOURNIER, Mme COHEN-SKALLI, M. ARCHIMÈDE, Mme LOUBIÈRE, M. AUJÉ, Mme HORNN, M. VILAIN, Mme QUIGNON *Conseillers Municipaux.*

Absents représentés :

- Mme LUCAS par M. CRANOLY

Nombre de Membres composant le Conseil	39
en exercice	39
présents	38
absents représentés	1
absents non représentés	0

Monsieur le Maire :

- « Mesdames et Messieurs, je déclare la séance du Conseil Municipal ouverte ».
- « Je vous propose de passer à la première délibération portant sur l'installation du Conseil Municipal. En application des articles L2122-8 et L2121-7 du Code général des collectivités territoriales, vous avez été convoqués pour procéder à l'élection du Maire, puis des adjoints au Maire. Je vous rappelle d'abord les résultats des élections du 15 mars 2020 à Gagny : électeurs inscrits, **21 819**; votants, **7 852**; bulletins blancs et nuls, **244**; suffrages exprimés, 7 608. Ont obtenu à l'issue du premier tour du scrutin, la liste « Ensemble pour Gagny », **1 875** ; « Gagny Grandeur Nature », **4 452** ; la liste «Gagny Uni », **1 281** voix. La répartition des sièges pour chaque liste à la proportionnelle est donc la suivante : pour la liste «Gagny Grandeur Nature», **31 sièges** ; pour la liste «Ensemble pour Gagny », **5 sièges** ; pour la liste «Gagny Uni», **3 sièges**.

« Je vais donc demander à Madame la Directrice Générale Adjointe de faire procéder à l'appel du nouveau Conseil municipal de Gagny. »

- « Je constate que nous avons le quorum. Monsieur ATLANI m'a adressé un courrier me signifiant sa démission. Conformément à l'ordonnance n°2020-413 du 1^{er} avril 2020 et à l'article L.270 du Code Electoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

J'appelle donc Madame Ibticem BOUKARI à rejoindre notre Assemblée et vous souhaite à tous un excellent mandat, six ans de travail dans l'intérêt général. »

« Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance le benjamin de l'Assemblée, Monsieur Dorian COUSIN ».

Monsieur le Maire :

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local » Je demande à notre benjamin de nous en donner lecture.

M. Dorian COUSIN :

Lecture de la « Charte de l'Elu local »

(La charte de l'élu local ainsi que le chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » ont été remis au début de la séance à chaque conseiller municipal)

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général, j'invite la doyenne d'âge, Mme Monique DELCAMBRE à présider la séance »

Monique DELCAMBRE :

● « Suite aux résultats des élections municipales des 15 et 22 mars dernier et en application des dispositions des articles L.2122-7 à 15 du Code général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à l'élection du nouveau Maire.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

– de procéder à l'élection du Maire ».

● « En application des articles L2122-4 et L2122-7 du C.G.C.T. le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu. »

● « Y-a-t-il des candidats ? »

Intervenant : M. François GONÇALVES propose la candidature de M. Rolin CRANOLY au nom du Groupe Grandeur Nature

● « Je vous propose de procéder à la constitution du Bureau. Chaque candidat peut désigner au moins un assesseur : Mme Aïcha Medjaoui et M. Alex Bonneau Le secrétariat sera assuré par M. COUSIN et la Présidence par moi-même. »

● « A l'appel de votre nom, je vous invite à procéder au vote ».

● « Y-a-t-il des conseillers municipaux qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? »

● « Nous allons procéder au dépouillement »

● « Je vous communique le résultat du premier tour »

31 voix : M. Rolin CRANOLY

8 bulletins blancs

Monique DELCAMBRE :

● « Je proclame M. Rolin CRANOLY élu Maire de Gagny. Je le félicite et lui remet la Présidence de l'Assemblée pour la suite de l'ordre du jour ».

Les enfants de M. Rolin CRANOLY ceignent le MAIRE.

Mme Monique DELCAMBRE reprend sa place initiale.

Le Maire nouvellement élu prend la place de Président de l'Assemblée et prononce quelques mots à destination de la population Gabinienne de son équipe et de l'opposition.

LE MAIRE DE GAGNY :

● « Je vous propose de passer à la **deuxième délibération** portant sur la fixation du nombre d'Adjoints au Maire. »

● « Suite à l'élection du Maire, il appartient au Conseil Municipal de déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, le nombre maximum pour la commune étant fixé à 11 adjoints.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

– de créer 11 postes d'Adjoints au Maire. »

● Avez-vous des observations ? Sinon je vous propose de passer au vote ».

● Il y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Vote : adopté à l'unanimité des votants

LE MAIRE DE GAGNY :

● « Je vous propose de passer à la **troisième délibération** portant sur l'élection des Adjoints au Maire. »

● « Suite à l'élection du Maire, il a été voté le nombre de 11 adjoints. Ces derniers sont élus dans les conditions fixées par les dispositions de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il résulte des dispositions précitées que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

– de procéder à l'élection de 11 adjoints. »

● « Je vous invite à présenter une liste de candidats qui doit comporter au plus autant de conseiller municipaux que d'adjoints à désigner. Je vous laisse un délai d'une minute pour me déposer vos listes ».

● « Je vous propose de procéder à la constitution du Bureau. Chaque liste peut désigner au moins un assesseur : Mme Aïcha Medjaoui et M. Alex Bonneau. Le secrétariat sera à nouveau assuré par M. Dorian COUSIN et la Présidence par moi-même. »

LE MAIRE DE GAGNY :

- « *A l'appel de votre nom, je vous invite à procéder au vote* ».
- « *Y-a-t-il des conseillers municipaux qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?* »
- « *Nous allons procéder au dépouillement* »
- « *Je vous communique le résultat du premier tour* »

31 voix : Liste Gagny Grandeur Nature
8 bulletins blancs

LE MAIRE DE GAGNY :

- « *Je proclame comme désignés Adjoints au Maire :*
- 1^{er} adjoint : BONNEAU Alex
- 2^{ème} adjoint : AUBRY Bénédicte
- 3^{ème} adjoint : BRUCH Patrick
- 4^{ème} adjoint : MEDJAOUI Aïcha
- 5^{ème} adjoint : CADORET Henri
- 6^{ème} adjoint : BOURRAT Mireille
- 7^{ème} adjoint : AVARE Philippe
- 8^{ème} adjoint : CUTARD Elodie
- 9^{ème} adjoint : KITTAVINY Thierry
- 10^{ème} adjoint : SILBERMANN Valérie
- 11^{ème} adjoint : MARQUES Anthony

Le Maire remet une écharpe à chaque adjoint et un insigne à chaque Conseiller Municipal

LE MAIRE DE GAGNY :

- « *Je vous propose de passer à la **quatrième délibération** portant sur la délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire* »
- « *Pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité de service public, il est proposé au Conseil Municipal de charger le Maire, par délégation, d'exercer les 29 compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pendant toute la durée du mandat.*
- « *Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à subdéléguer les attributions définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu des dispositions des articles L.2122-18 et L.2122-23 du même Code.* »
- « *Avez-vous des observations ? Sinon je vous propose de passer au vote.* »

- « Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? »

Vote : adopté à l'unanimité des votants

LE MAIRE DE GAGNY :

- « L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance ».

M. le Maire propose au Conseil nouvellement installé de se lever pour écouter l'hymne nationale et propose à l'assemblée de le rejoindre sur le parvis de l'église pour le dépôt d'une gerbe sur le monument au mort de la ville de Gagny.

FIN : 21h

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	M.	CRANOLY Rolin	22/05/1976	15/03/2020	4452
Premier adjoint	M.	BONNEAU Alex	13/07/1964	15/03/2020	4452
Deuxième adjoint	Mme	AUBRY Bénédicte	04/02/1955	15/03/2020	4452
Troisième adjoint	M.	BRUCH Patrick	06/09/1951	15/03/2020	4452
Quatrième adjoint	Mme	MEDJAOUI Aïcha	02/08/1973	15/03/2020	4452
Cinquième adjoint	M.	CADORET Henri	27/12/1947	15/03/2020	4452
Sixième adjoint	Mme	BOURRAT Mireille	11/01/1952	15/03/2020	4452
Septième adjoint	M.	AVARE Philippe	31/03/1956	15/03/2020	4452
Huitième adjoint	Mme	CUTARD Elodie	06/08/1980	15/03/2020	4452
Neuvième adjoint	M.	KITTAVINY Thierry	17/11/1970	15/03/2020	4452
Dixième adjoint	Mme	SILBERMANN Valérie	18/08/1973	15/03/2020	4452
Onzième adjoint	M.	MARQUES Anthony	28/04/1985	15/03/2020	4452
Conseiller municipal	Mme	DELCAMBRE Monique	13/02/1941	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	M.	MARTINET Michel	18/01/1942	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	Mme	LICHTLE Christiane	30/09/1942	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	Mme	GÉRARD Régine	21/02/1945	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	Mme	TASENDO Annie	20/11/1948	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	M.	ROY Patrice	03/12/1951	15/03/2020	4452
Conseiller municipal	M.	SAMBOU Jean-François	08/04/1960	15/03/2020	4452
Conseiller municipal	Mme	KALFLEICHE Jany-Laure	28/10/1960	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	Mme	VISBECQ Corinne	01/04/1971	15/03/2020	4452
Conseiller municipal	M.	LEOUE Jean	13/09/1971	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	M.	PUYRAIMOND Frédéric	09/07/1972	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	M.	GONÇALVES François	02/08/1973	15/03/2020	4452
Conseiller municipal	Mme	LUCAS Virginie	09/03/1979	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	Mme	TOUALI Emilie	09/04/1979	15/03/2020	4452
Conseiller municipal	Mme	VICOVAC Marija	11/08/1979	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	Mme	BOUKARI Ibticem	16/03/1982	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	Mme	DIALLO Diarrafa	10/01/1984	15/03/2020	4452
Conseiller municipal délégué	M.	SIVAKUMAR Ashween	22/10/1993	15/03/2020	4452
Conseiller municipal	M.	COUSIN Dorian	04/08/1999	15/03/2020	4452
Conseiller municipal	M.	ARCHIMEDE Pierre	27/09/1949	15/03/2020	1875
Conseiller municipal	Mme	LOUBIÈRE Sophie	10/12/1966	15/03/2020	1875
Conseiller municipal	Mme	COHEN-SKALLI Isabelle	07/03/1970	15/03/2020	1875
Conseiller municipal	M.	FOURNIER Guillaume	21/07/1973	15/03/2020	1875
Conseiller municipal	M.	AUJÉ Stéphane	23/08/1989	15/03/2020	1875
Conseiller municipal	Mme	HORNN Lydia	29/05/1960	15/03/2020	1281
Conseiller municipal	Mme	QUIGNON Marjorie	03/03/1961	15/03/2020	1281
Conseiller municipal	M.	VILAIN Philippe	27/10/1964	15/03/2020	1281

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300324-20200525-TableauCM250520-AU

Cachet de la mairie :
A Gagny, le 25 mai 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2020
Publication : 26/05/2020

Le Maire : Rolin CRANOLY

Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.



Certifié par le maire,



Rolin CRANOLY